



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 19/07/2022

DLB 2022/527

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Conseil Communautaire des Avant-Monts - ZAE de l'Audacieuse - 34480 MAGALAS, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 13/07/2022

Affichage de la convocation : 13/07/2022

Etaient Présents : 51

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJO, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Sandrine DENIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Vincent HUGOT-CONTE, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Edgard SICARD, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Alice ARRAEZ représentée par Stéphan BOYER, Vincent GAUDY représenté par José BELMONTE, Nathalie BASTOUL représentée par Marie-Aude SICARD.

Absents Excusés : 50

Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Point sur Autorisation de Programme/Crédit de paiement (AP/CP) du pont roulant d'AGDE

Monsieur le Président propose de faire un nouveau point sur l'autorisation de programme concernant les travaux du pont roulant du quai de transfert d'Agde. Il rappelle que ce projet a subi des aléas techniques qui sont venus à la fois complexifier le chantier mais aussi accroître son coût.

Il rappelle que la fragilité de la structure métallique a conduit à une augmentation des crédits alloués de 360 000 €.

A ce jour, il convient de refaire un nouveau point car des travaux supplémentaires ont dû être réalisés pour permettre de s'assurer de la bonne conservation de la structure dans le temps. Par ailleurs, le retard pris dans le chantier a occasionné des frais supplémentaires de reprogrammation de livraison du pont et des frais de gardiennage avant son positionnement dans le bâtiment. Enfin, la hausse des coûts de matière dont plus particulièrement celui de l'acier, nous expose à une demande de déclenchement d'une indemnité par l'un des titulaires du marché dans le cadre des dispositions relatives à la théorie de l'imprévision.

Aussi, Monsieur le Président demande une modification de l'AP/CP en ajoutant la somme de 150 000 € TTC.

Le tableau récapitulatif de l'AP/CP devient le suivant :

CP : Crédits prévisionnels	2021	2022	TOTAL
DEPENSES PREVISIONNELLES	203 305 €	1 381 728 €	1 585 033 €
RECETTES			
EMPRUNT		1 000 000 €	1 000 000 €
FCTVA	33 350 €	227 156 €	260 506 €
AUTOFINANCEMENT	169 955 €	154 572 €	324 527 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de valider cette nouvelle répartition des crédits.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la nouvelle répartition des crédits.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État.

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr